

Géoportail de l'urbanisme
GT accompagnement technique et organisationnel

Réunion n°2 du 27 juin 2014

Prochaines réunions Dates retenues :
8 octobre
3 décembre

Proposition de sujets pour les prochaines réunions Protocole d'identification des autorités compétentes
Gestion de l'archivage (ex : annulation d'un PLU et retour au POS)

Présents

SALGE François	DGALN/DHUP	Présent
STEVENIN Pierre-Emmanuel	DGALN/DHUP/QV	Présent
RINGEARD Brigitte	DGALN/DHUP/QV	-
TAILLET Frédéric	DGALN/DHUP	Présent
DIOURIS Gaëlle	CEREMA/DTerOuest	Présent
GOURGAND Benoit	CEREMA/DTecTV	Présent
GALLAIS Arnaud	CEREMA/DTerOuest	Présent
GUION Neil	IGN	-
PEREIRA Véronique	IGN	-
LOMBARD Amélie	IGN	Présent
DUBOIS Patrice	DREAL Aquitaine / PIGMA	-
BALLAN Éric	DREAL Aquitaine	Présent
CHAMARD-BOIS Catherine	DREAL Pays de la Loire	-
NUSSBAUM Christophe	DDT 25	Présent
CHARPENTIER Solange	DDTM 50 / GéoNormandie	Présent
COLLEONY Jean-Marie	DDT 61	-
DENIS François	DDT 60	Présent
BERTHIER TUAZ Christine	DDT 69	Présent
LE RHUN Marie	Communauté de communes du pays d'Ancenis	-
SOYER Aurélie	Communauté de communes du pays d'Ancenis	-
BRUYERE Aline	Communauté d'agglomération Loire Forez	-

Géoportail de l'urbanisme
GT accompagnement technique et organisationnel

TOUYAA Franck	Ville de Cergy	Présent
GUILLER D	Agglomération de Vannes	-
JUHEL Nolwenn	Agglomération de Lorient	-
KENOEL Eric		
MASSON Benoît	Lille Métropole	Présent
QUANNE Julien	Lille Métropole	-
BANASZAK Olivier	Agglomération de Strasbourg	-
MEO Yves	Agglomération Marseille Provence Méditerranée / AITF	-
PURICELLI Alain	Grand Lyon	-
BELLION Sylvain	AMF	-
MIALON Audrey	Région Pays de la Loire / GéoPal	Présent
VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne / GéoBretagne	Présent
ANGER Mathilde	Région basse Normandie/ GéoNormandie	Présent
DENEUX Frédéric	GRAIG	-
ARCHIAS Christine	CRIGE PACA	Présent
DEHOUX Vincent	GéoVendée	Présent
BRUNEL Virgil	GIP ATGeRi	Présent
MUSSLIN Dominique	Agence urbanisme Montbéliard	-
ENault Dominique	Adauhr	Présent
CLERGEOT Bertrand	OGE	-
DELERBA Denis	EsriFrance	-
??	Espace ville	-
COQUIERE Alexandra	Iau IDF	Présent
BOUCHER Fabien	ESGT	-

Ordre du jour

Tour de table

Validation du dernier CR

Focus sur actions « Définir »

Autres actions

Dates prochaines réunions et points à aborder (authentification au GPU – IGN) – voir début CR

**Validation du CR
précédent**

Échanges Le CR est validé

**Focus action
« Définir »**

Se référer au CR de la réunion n°1 et à la pièce fournie pour la réunion n°2 (en annexe de ce CR)

*Action Définir issue
du CR réunion n°1)*

- Les rôles théoriques à chaque étape d'élaboration des documents d'urbanisme jusqu'à la publication sur le géoportail de l'urbanisme ;

*Questions et points à
discuter*

Faut-il faire une fiche pour tous les DU identifiés et par procédure ou fiche générique ?

Quelles réactions sur la fiche test ?

Échanges

DDTM50 : il manque certaines étapes. L'étape du « porter à connaissance » (entre le lancement de la procédure et le début de projet) ainsi que l'enquête publique. Ajout d'une colonne supplémentaire sur les personnes qui produisent (MO, ME, AMO)

DGALN-FS : dans la prestation numérique : mettre les entrants et les sortants (par exemple pour la fourniture de données au prestataire) et dans la phase de consultation (mise en ligne du DU en ligne et recueil d'avis sur Internet (prestation numérique).

CRIGEPACA : pas de modèle unique mais possible de mettre en place des scénarios. 3 scénarios (DDT qui assurent la numérisation et redonnent les DU numérisés aux communes, les syndicats assurent la numérisation et redonnent les DU numérisés aux communes, les communes et les intercommunalités assurent la dématérialisation et publient ...)

Différents types de processus.

La disparition des POS (théoriquement le 27 mars 2016) crée de forts enjeux de numérisation.

GipATGeRi/Pigma : DDT qui gèrent, ou les syndicats qui gèrent, ou communauté de commune et agglomération qui gèrent. Il y a bien 3 scénarios sur le territoire.

DGALN-FS : 2 processus. 1 processus qui revient à faire une numérisation dans le cas d'un scénario de type analogique (mais à quelle étape : l'arrêt ou l'approbation de la procédure?), et le processus numérique où l'on produit tout en numérique.

DDT69 : il faudrait vraiment prendre en compte la reprise du stock.

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

Adauhr : en attendant 2020 ou tout sera numérique.

DGALN-FS : le quatrième cas est celui de la gestion de la petite modification à publier après 2020.

FN : si la règle est contraignante à partir de 2016 il faut intégrer le contrôle de légalité. Toutes les délibérations passent par le contrôle de légalité donc le contrôle de légalité doit mettre minima une alerte si le document d'urbanisme n'est pas numérisé.

Adauhr : sur notre territoire il y a 356 communes, 1200 procédures actives. Difficile de faire tout reprendre.

DDTM50 : on reprend toutes les procédures et on produit un document.

Lille Métropole : difficile pour nous de faire un export vers un format CNIG à chaque fois car trop de travail (1 modification par mois)

DHUP-FT : en 2017 tous les PLU vont être modifiés pour être « grenellisés » ainsi que les POS dormant.

Conclusions Produire une fiche par types de procédures, de documents et de scénarios (numérique, analogique)

Autres actions

Échanges et conclusions concernant les autres actions à mettre en place

Communiquer

Actions Communiquer issues du CR réunion n°1)

- Auprès des élus afin de :
 - les sensibiliser aux enjeux : le géoportail de l'urbanisme devient la plate-forme de publication légale ;
 - les informer sur les contraintes associées au calendrier en 2015 et 2020 ;
 - insister sur la coordination entre communes et EPCI pour la numérisation et la mise à jour des documents d'urbanisme intercommunaux.
- Auprès des bureaux d'études sur les obligations légales fixées par l'ordonnance.
- Auprès de l'ensemble des acteurs sur les économies induites par le passage à un processus d'élaboration numérique.

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

Questions et points à discuter Communiquer avec des 4 pages spécifiques (élus et bureaux d'études) qui font le point sur :

- décryptage de l'ordonnance,
- les obligations associées et les contraintes induites,
- le GPU (présentation et explication des fonctions),
- un décryptage du passage à une filière numérique (plus ambitieux)

Échanges **DHUP-FT** : Pas d'action spécifique pour le GPU mais quelques lignes dans une plaquette spécifique loi ALUR s'il y en a une.

Comment communiquer ?

PIGMA : Une communication à déjà eu lieu auprès des élus et des BE. De plus la DREAL a demandé au préfet de faire remonter une info sur le sujet. Initiative du préfet région vers les préfets de départements.

DDT25 : La DREAL est bien placée pour communiquer auprès des BE.

Adauhr : ne pas exclure non plus des organisations du type DDT qui assurent un rôle similaire.

Conclusions **Pour les élus**. Il faut s'appuyer sur la maison des maires ou les associations locales des maires. La dématérialisation est une démarche intégrée à l'élaboration des DU (contacter AMF et ADCF). Cependant il faut attendre le lancement du GPU pour communiquer dessus. Le relais préfecture semble être le bon niveau pour faire passer l'information.

Les actions faites par les DREAL, DDT et plates-formes semble le meilleur moyen **pour les BE**. Voir toutefois s'il n'existe pas d'association pour les toucher plus largement (ou publication professionnelle). Prévoir également la production d'un 4 pages (via site du CNIG ?)

Sensibiliser

Actions Sensibiliser issues du CR réunion n°1)

- Les bureaux d'études à la production de documents d'urbanisme avec un SIG et respectant le standard CNIG ; on pourrait imaginer formation et information, ainsi qu'un label « certifié standard CNIG »
- Les producteurs de logiciels SIG et de SGBD à l'existence d'un standard CNIG, son intégration et sa mise à jour (essentiellement évolutions réglementaires) ;

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

- Les producteurs de logiciel ADS à l'existence d'un standard CNIG, son intégration et sa mise à jour (essentiellement évolutions réglementaires) ;
- les deux sphères précédentes à la nécessaire compatibilité de leurs logiciels.

Questions et points à discuter Réunion d'information au niveau des préfetures ou des DDT afin de présenter un standard CNIG, un SIG (format ½ journée).

Mise en place de module de formation pour les BE souhaitant se former au SIG et DU (via DDT ou CNFPT).

Mise en place d'un Label « certifié standard CNIG » GPU/CNIG (pour les BE, pour les données publiées ...?) pour diminuer la partie contrôle de numérisation.

Rencontre avec les producteurs de logiciel SIG (ESRI, MapINFO, GéoConcept, Qgis, et SGBD (orable, POSgre/POSGis) pour implémentation CNIG et export vers format ADS commun s'il existe (Rencontre bi latérale ou appui AFIGEO ?).

Rencontre avec les producteurs de logiciel ADS pour prise en compte modèle CNIG (import, export, production ...) Quelle modèle de rencontre et qui ?

Échanges **DDTM50**: la DDT de l'Eure à fait une information et une formation auprès des BE (PPT et projet Qgis Type – gabarit) pour tenir a disposition des BE.
DDT69 : Oui important de faire une piqûre de rappel (encore du boulot)

Cerema-AG : est il possible de récupérer le gabarit ? Oui

DGALN-FS : pourquoi pas une commande de la DGALN vers le CEREMA pour aider les DREAL et les DDT (valise de formation ?).

GéoBretagne : garder l'idée d'un KIT (présentation + gabarit) sur le site du CNIG

Label GPU : est ce que ce Label ne peut pas être mis en place par l'intermédiaire d'une formation qualifiante ? Il faut mettre en place une démarche plus incitative que des sanctions donc attention au label.

Exemple de l'EDIGEO avec un label sur des contrôles. Donc importance d'une instance unique et d'un encadrement normatif. Dans ce cas-là qui peut faire ce contrôle et cet encadrement normatif ?

Conclusions Demander à l'AFIGEO comment sensibiliser les industriels ?

Pour les BE (en lien également avec le volet sensibiliser)

Prévoir un KIT avec présentation du GPU, de la dématérialisation et gabarit

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

de projet type Qgis (ou autre mais voir avec les propriétaires de format) à mettre à disposition sur le site du CNIG.

Alerter

Actions Alerter issues du CR réunion n°1)

- Sur la nécessaire coordination entre les communes et échelles territoriales supérieures afin de mutualiser les moyens et pérenniser la filière numérique ;
- sur les enjeux liés :
 - à la pérennité du lien technique joué par les services déconcentrés de l'état ;
 - à la pérennité des infrastructures de données géographiques (IDG) qui peuvent être le relais territorial vers le géoportail national.

Questions et points à discuter De façon générale comment traiter les retours sur les bonnes pratiques ?
Fiche de cas et avantage ?

Quel rôle de l'état et des services déconcentrés ?

Échanges Cerema-GD : La COMPA(Com de com du Pays d'Ancenis) insiste sur la mise en place d'un référent technique pour la numérisation. Exemple de la Dordogne avec une personne référente pour faire « sauter » les verrous technologiques.

DHUP-FT : Ce rôle est identifié dans le cadre de la note d'enjeux à faire remonter au DHUP (ou DGALN). L'autre enjeu important identifié est sur la reprise du stock.

DDTM50 : Importance d'acter le rôle du référent technique DDT pour les 5 ans qui viennent. (voir pérennisation du rôle).

GéoBretagne : importance de ce rôle. Les IDG n'ont pas forcément les moyens d'assurer ce rôle de référent URBA. Le développement d'outils libres pour contrôler les travaux doit également être un axe fort. Il faudrait pouvoir partager un processus de contrôle.

DDT25 : Les DDT ont besoins de l'information et produisent un PAC et a ce titre doivent s'impliquer.

Il faut ré-affirmer que le document d'urbanisme papier doit être issu du document numérique.

DGALN-FS : important de produire des exemples sur les organisations locales.

Adauhr : mise en avant de la démarche nécessairement territoriale (Etat,

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

collectivité locale, bureaux d'études, Agence d'urbanisme, ...). Mutualisation et autres actions à articuler avec le tableau des rôles (MO, AMO, MOE, certificateur, etc..).

A mettre dans les fiches : une définition des rôles bien précise, et une quantification des coûts et des moyens

Avantage pour les communes. Coût qu'on ne peut pas évaluer. La reproduction supprimée (article 129-3), suppression des mesures de publicité, les transmissions numériques, le nombre de demande d'info car documents accessible.

CRIGE PACA : oui il est possible de faire un exemple de remontée avec l'expérience Vaucluse (convention et animation départementale, tous les acteurs sont dans le dispositif).

Vendée : oui retour possible. (organisation informelle avec la DDTM85)

PIGMA : oui retour possible. (organisation formelle qui inclut la commune)

AITF: relais vers les zones rurales.

Retour FNAU (faire le mail et le communiquer à Lydie pour AITF)

Conclusions Produire des retours d'expériences afin de donner des exemples de fonctionnement de territoires en spécifiant quels sont les rôles de chacun et les documents de référence qui pérennisent cette organisation.

Diffuser

Actions diffuser issues du CR réunion n°1)

- Les bonnes pratiques liées à la dématérialisation des documents d'urbanisme et notamment :
 - une annexe de cahier des charges pour l'élaboration numérique des documents d'urbanisme;
 - une grille d'analyse des offres pour évaluer la compétence « information géographique » des bureaux d'études ;

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

Questions et points à discuter Produire un cahier des charges générique ? OK mais pour la production de DU ou seulement pour la dématérialisation ? Plutôt pour DU avec volet numérique (objectif de la prestation, prise en compte dans l'analyse de l'offre, condition de règlement et pénalité de retard ...) S'appuyer sur le support code des marchés. Quel document faut-il produire ? CCTP, CCAP, détail offre de prix ... ?

Cas de la sous-traitance (est ce un facteur de risque sur la qualité et donc générateur de plus de contrôle, donc de coût masqué ?

Échanges **DDT69** : important de demander des couches SIG en livraison et en fourniture pour une prestation.

Cerema-BG : Est ce qu'il faut partir vers la production du CdC (AO) à l'exemple des Landes où le syndicat gère tout (dématérialisation ou procédure complète, récupération des documents...). Aquitaine fournit le CCTP de l'ADCL en exemple

Adauhr : l'association des maires élabore un CdC générique avec le volet numérisation

DGALN-FS : Il faut attirer l'attention du prestataire sur un volet contrôle qui assez poussé.

Adauhr : Importance de garder le volet dématérialisation avec les autres volets du cahier des charges. Soit : un cahier des charges global dans lequel est inclu un volet numérisation. Importance que le volet urba et numérique soient solidaires dans la réponse : le BE d'urbanisme et le sous-traitant de numérisation doivent être solidaires (notion de responsabilité solidaire).

DDT60 : les départements ruraux ont besoins d'un accompagnement la dessus.

Cerema-AG : il y aura un outil de contrôle de la structure dans le GPU

PIGMA : l'outil doit être diffusé afin de pouvoir contrôler la structure avant.

Adauhr : Quel niveau de contrôle ? Contrôle géométrique bien sûr mais quid de la topologie au regard des plans de référence (PCI, BDP, RPCU). Importance de partager un processus de contrôle afin de reproduire ce contrôle.

DHUP-FT : pour rappel dans le cadre de l'ordonnance c'est bien la version à disposition en mairie qui est la référence.

PIGMA : si le document papier est produit à partir du SIG il n'y a aucune craintes à avoir sur des problèmes de cohérence. C'est bien la dessus qu'il faut insister.

IGN : outil de contrôle en amont au GPU. Accès pour l'instant en droit de publication (et délégataire) avec login et mot de passe. Sur standard CNIG

Géoportail de l'urbanisme

GT accompagnement technique et organisationnel

version 2013.

CRIGEPACA : est ce qu'on peut avoir les spécifications de l'outil et le calendrier pour le validateur.

GéoBretagne : Pour l'instant en mode projet.

Cerema-AG : pas accessible pour les BE.

DHUP-PES : oui il y aura le code à disposition mais pas forcément utilisable par tous puisque nécessitant un travail d'encapsulation

Conclusions Récupérer les exemples de cdc existants et proposer une version consolidée afin de généraliser le volet dématérialisation dans la commande d'élaboration ou de révision d'un DU.

Remontées à faire en lien avec les travaux du groupe

Pour GT technique GPU Besoin d'accéder à l'outil de contrôle pour les professionnels non délégués (eprestataires, bureaux d'études) et le besoin d'accéder code source du validateur.

Pour SUDOCUH Il existe un outil de remontée sur les DU (SUDOCUH). Dans le Vaucluse les collectivités renseignent directement l'avancement des procédures. Utilisable éventuellement dans le cas des alertes sur l'évolution des DU.

DHUP-FT : attention l'équipe qui le gère en centrale à déjà du mal à consolider le document annuellement.

DGALN-FS : l'état ne peut pas imaginer ne pas avoir d'info sur la vie des DU. D'où réflexion autour d'un SUDOCUH accessible par tous (Webisation) – et relié au GPU pourquoi pas dans la v3 ou la v4.